

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 7 avril 2025 à 20 h.

Sont présents:

Siège #1 - Yves Béchar  
Siège #2 - Luc Vaillancourt  
Siège #3 - Guylaine Lemelin  
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier  
Siège #5 - Gaston Fortier  
Siège #6 - Sylvie Leblond

Est / sont absents:

Formant quorum sous la présidence de madame Guylaine Aubin, mairesse. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

**84-2025**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

**3.2 -** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2025

**4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**

**4.1 -** Présentation des états financiers de l'année 2024 par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

**4.2 -** Confirmation annuelle du dépôt des intérêts pécuniaires de M. Luc Vaillancourt, membre du conseil municipal

**4.3 -** Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

**4.4 -** Résolution de paiement du solde du règlement d'emprunt 2020-684, développement domiciliaire de l'Érablière - Achat du terrain

**4.5 -** Adoption du règlement numéro 2025-758 accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle

**4.6 -** Adoption de la mise à jour de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites

**4.7 -** Demande de modification de l'entente de location de la salle Alfred-Gagnon par l'Association des AA Sainte-Claire

- 4.8** - Consultation Projet de planification des besoins d'espaces du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 4.9** - Acceptation de la lettre d'entente signée pour affectation en dehors de l'unité d'accréditation
- 4.10** - Confirmation d'embauche - Entretien paysager
- 4.11** - Résolution d'embauche - Auxiliaire aux travaux publics saisonnier
- 4.12** - Résolution pour la signature de l'entente dans le projet d'acquisition de parcelle de terrain par le ministère de transport dans le cadre de la réfection d'un pont sur le chemin de la rivière Etchemin
- 5** - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS
  - 5.1** - Dépôt de la décision du ministère du Transport pour la mise en place de panneaux d'arrêts et modification de limite de vitesse
  - 5.2** - Demande de la sûreté du Québec - Reconduction de priorités annuelles
- 6** - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 6.1** - Nomination des membres et d'un substitut du comité de démolition dans le cadre de l'application du règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-733
  - 6.2** - Avis de motion du projet de règlement 2025-759 modifiant le règlement de zonage 2022-720
  - 6.3** - Adoption du premier projet de règlement 2025-759 modifiant le règlement de zonage 2022-720
  - 6.4** - Dépôt procès-verbal du CCU
  - 6.5** - Demande de PIIA rénovation du bâtiment complémentaire au 108 rue Principale
- 7** - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
  - 7.1** - Suivi des comités
  - 7.2** - Demande de Sainte-Claire en fête
- 8** - DOSSIER(S) - AUTRES
  - 8.1** - Permis émis 2024-MRC Bellechasse
  - 8.2** - Procès-verbal de la MRC - Séance du 19 mars 2025
  - 8.3** - Bilan PGMR - MRC de Bellechasse
  - 8.4** - Dépôt du suivi budgétaire au 31 mars 2025
  - 8.5** - Motion de félicitations pour les Serres Laliberté
  - 8.6** - Motion de félicitations pour Monsieur Jonathan Fauchon
- 9** - APPROBATION DES COMPTES
  - 9.1** - Approbation des comptes à payer
- 10** - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
  - 10.1** - Lettre de remerciement de Frigos Pleins
- 11** - AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1** - Invitation spéciale - Souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins
  - 11.2** - Invitation au Gala de Saint-Anselme 2025
  - 11.3** - Demande de commandite - Album de finissants du CFER de Bellechasse
  - 11.4** - Demande de participation au souper-bénéfice pour les loisirs de Saint-Lazare
  - 11.5** - Demande de l'École Morissette
- 12** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l’unanimité par les conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**85-2025**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remis à l’intérieur du délai prévu par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal du 3 mars 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**86-2025**

#### **3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remis à l’intérieur du délai prévu par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal du 24 mars 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**

**87-2025**

#### **4.1 - Présentation des états financiers de l'année 2024 par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton**

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la Municipalité accepte les états financiers se terminant le 31 décembre 2024, présentés par M. Alain Boucher, CPA, CMA, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Monsieur Alain Boucher répond aux questions des citoyens au sujet des états financiers.

ADOPTÉE

**88-2025**

#### **4.2 - Confirmation annuelle du dépôt des intérêts pécuniaires de M. Luc Vaillancourt, membre du conseil municipal**

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents;

DE confirmer le dépôt auprès de la directrice générale/greffière-trésorière du formulaire des intérêts pécuniaires du conseiller Luc Vaillancourt (13-03-2025).

ADOPTÉE

**89-2025**

**4.3 - Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025**

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil municipal modifie son calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 afin que la séance du mardi 2 septembre 2025, à 20h00, soit reportée au lundi 8 septembre 2025, à 20h00.

ADOPTÉE

**90-2025**

**4.4 - Résolution de paiement du solde du règlement d'emprunt 2020-684, développement domiciliaire de l'Érablière - Achat du terrain**

CONSIDÉRANT que la date d'échéance du 14 juillet 2025 pour renouveler le financement du solde du règlement d'emprunt 2020-684 relatif au développement domiciliaire de l'Érablière pour l'achat du terrain ;

CONSIDÉRANT que la vente des terrains est presque complétée dans ce secteur et que le remboursement de la totalité dudit emprunt du règlement numéro 2020-684 était prévu à même l'excédent accumulé affecté Développement de l'Érablière et au budget 2025 ;

Par ces motifs ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas refinancer le solde de 142 000 \$ du règlement 2020-684 et de payer ce montant à même l'excédent accumulé développement de l'Érablière et par le budget 2025 ;

QUE la présente résolution soit transmise au MAMH à la direction du financement à long terme et de la gestion des risques.

ADOPTÉE

**91-2025**

**4.5 - Adoption du règlement numéro 2025-758 accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle**

ATTENDU QUE l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux permet à une municipalité d'accorder une subvention à un organisme à but non lucratif qui exploite un bâtiment industriel ou qui désire construire un bâtiment industriel locatif avec approbation du ministère des Affaires municipales;

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux autorise la municipalité à adopter un règlement qui fixe le montant que la municipalité peut dépenser aux fins précédemment énumérées;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter un règlement pour promouvoir le développement industriel;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenu le 3 mars 2025 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le Règlement no 2025-758 intitulé « Règlement accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle ».

ADOPTÉE

**92-2025**

**4.6 - Adoption de la mise à jour de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire souhaite mettre à jour la politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandite.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents

D'adopter la mise à jour de la *Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites* de la Municipalité de Sainte-Claire qui fera partie intégrante de la présente résolution et abroger la résolution 215-2013.

ADOPTÉE

**93-2025**

**4.7 - Demande de modification de l'entente de location de la salle Alfred-Gagnon par l'Association des AA Sainte-Claire**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des AA de Sainte-Claire de réduire le coût de location de la salle Alfred Gagnon qui avait été fixé à 30 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents ;

D'accepter de diminuer le coût de location à 20,00\$ et d'autoriser la directrice générale à signer l'entente pour la municipalité.

ADOPTÉE

**94-2025**

**4.8 - Consultation Projet de planification des besoins d'espaces du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud invite la municipalité à lui transmettre son avis sur le Projet de planification des besoins d'espaces, dans le cadre du PQI 2026-2036;

CONSIDÉRANT que ce projet se traduit, pour le secteur 821P01, par soit la construction d'une école primaire neuve de 15 classes à Saint-Anselme ou les agrandissements simultanés des écoles Provencher et Morissette;

CONSIDÉRANT que la centralisation de services publics d'éducation vers la plus grande démographie va à l'encontre d'un développement territorial harmonieux et équitable pour deux municipalités en croissance;

CONSIDÉRANT qu'aucun des deux agrandissements réalisés ces dix dernières années dans le secteur 821P01 n'a été fait à l'école Morissette, malgré une forte croissance démographique et

économique de la municipalité de Sainte-Claire, ayant pour conséquence de déplacer temporairement nos élèves de 6<sup>e</sup> année dans la municipalité voisine depuis l'automne 2023;

CONSIDÉRANT que le maintien de tous les niveaux du primaire à Sainte-Claire est une priorité pour les jeunes familles qui ont choisi de s'y installer, et ce afin de faciliter leur implication à la vie scolaire de leurs enfants tout au long du primaire;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la communauté socioéconomique (population, entreprises, partenaires) de Sainte-Claire juge primordial le maintien de ces services publics afin de poursuivre l'essor du développement socioéconomique que connaît notre milieu; (attractivité des familles et de la main-d'œuvre)

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la communauté socioéconomique de Sainte-Claire a demandé à leurs élus municipaux et provinciaux d'intervenir auprès du CSS Côte-du-Sud et du ministère;

CONSIDÉRANT qu'en regard de la réalité vécue en milieu rural, le ministère a pris la décision d'analyser également la situation sous l'angle des deux agrandissements;

CONSIDÉRANT qu'une Étude d'avant-projet des agrandissements des écoles Morissette et Provencher est en cours actuellement;

En conséquence,

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par l'ensemble des conseillers présents,

Que le conseil municipal signifie au Centre de services scolaire Côte-du-Sud sa reconnaissance que le projet d'agrandissement de l'école Morissette soit cité à la demande d'ajout d'espace;

QUE le conseil municipal réitère la demande au Centre de services scolaire Côte-du-Sud que soient maintenus tous les services scolaires du primaire à Sainte-Claire;

Que le conseil municipal demande au Centre de services scolaire Côte-du-Sud, qui a exprimé en séance publique sa volonté de travailler avec les milieux, de prendre en compte les nombreux appuis reçus à la municipalité de Sainte-Claire, depuis l'automne 2023, par les partenaires socioéconomiques du milieu et la mobilisation citoyenne,

Que le conseil municipal demande que soit inscrit à la section DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE, 3<sup>e</sup> paragraphe,

« Si l'option immobilière retenue est la construction de deux agrandissements, aucune cession immobilière ne sera requise pour la Municipalité de Saint-Anselme, mais le CSSCS devra possiblement requérir de la Municipalité de Sainte-Claire qu'elle lui cède un terrain qui respectera, au moment de la construction du bâtiment, les exigences prévues par le Règlement sur les autres conditions et modalités applicables au régime de cession d'un immeuble par une municipalité locale à un centre de services scolaire en application de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique, dont l'extrait est reproduit à la section 3.2. **À cet effet, un terrain a déjà été ciblé par la municipalité si des espaces excédentaires s'avéraient nécessaires au projet d'agrandissement. L'étude d'avant-projet présentement en cours permettra de confirmer et détailler le besoin, le cas échéant.** »

QUE le conseil municipal rappelle, en ce sens, l'entière collaboration de la municipalité à travailler avec le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans un projet, soit d'agrandissement de l'école Morissette ou de réaménagement de locaux municipaux, visant le maintien de tous les niveaux du primaire à Sainte-Claire;

QUE cette résolution soit transmise à :

- Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Chaudière-Appalaches;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;
- Madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse.

ADOPTÉE

**95-2025**

**4.9 - Acceptation de la lettre d'entente signée pour affectation en dehors de l'unité d'accréditation**

ATTENDU qu'une lettre d'entente a été déposée au conseil affectant les conditions de la convention collective en vigueur.

ATTENDU que les employés ont procédé à la consultation de tous les membres syndiqués et qu'ils ont autorisé la signature de l'entente par leur représentant.

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents;

D'autoriser la signature de la lettre d'entente par la Mairesse et la directrice générale pour affectation en dehors de l'unité d'accréditation.

ADOPTÉE

**96-2025**

**4.10 - Confirmation d'embauche - Entretien paysager**

ATTENDU que le poste pour l'entretien paysager de la municipalité a fait l'objet d'un affichage;

ATTENDU qu'un processus d'offre d'emploi a été fait selon les exigences de la convention collective et nous avons reçu quelques CV pertinents à l'emploi;

ATTENDU que nous avons procédé à des entrevues afin de trouver la meilleure personne potentielle pour combler le poste;

ATTENDU que suite aux entrevues, Mme Nathalie Coulombe a été retenue pour occuper le poste et la directrice générale recommande son embauche.

En conséquence,

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'embauche de Mme Nathalie Coulombe pour le poste à l'entretien paysager selon les conditions de la convention collective des employés syndiqués.

ADOPTÉE

**97-2025**

**4.11 - Résolution d'embauche - Auxiliaire aux travaux publics saisonnier**

ATTENDU que le poste d'auxiliaire des travaux publics de la municipalité a fait l'objet d'un affichage;

ATTENDU qu'un processus d'offre d'emploi a été fait selon les exigences de la convention collective et nous avons reçu quelques CV pertinents à l'emploi;

ATTENDU que nous avons procédé à des entrevues afin de trouver la meilleure personne potentielle pour combler le poste;

ATTENDU que suite aux entrevues, M. Mathieu Landry a été retenu pour occuper le poste d'auxiliaire aux travaux publics et la directrice générale recommande son embauche.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'embauche de M. Mathieu Landry pour le poste d'auxiliaire aux travaux publics selon les conditions de la convention collective des employés syndiqués.

ADOPTÉE

98-2025

**4.12 - Résolution pour la signature de l'entente dans le projet d'acquisition de parcelle de terrain par le ministère de transport dans le cadre de la réfection d'un pont sur le chemin de la rivière Etchemin**

CONSIDÉRANT la demande du ministère des transports de procéder à l'acquisition de parcelle de terrain dans le cadre de la réfection d'un pont tel que déposé au conseil selon le projet no.154-21-0527 du ministère des transports.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposé au conseil;

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents associés au projet MTQ 154-21-0527 tel que déposé.

ADOPTÉE

**5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS**

**5.1 - Dépôt de la décision du ministère du Transport pour la mise en place de panneaux d'arrêts et modification de limite de vitesse**

Le conseil prend acte de la décision et prendra position lors d'une séance à venir.

99-2025

**5.2 - Demande de la sûreté du Québec - Reconduction de priorités annuelles**

CONSIDÉRANT la demande de la sûreté du Québec qui souhaite savoir si nous sommes en accord à reconduire les priorités annuelles 2024-2025 pour la période du 2025-2026.

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents

DE reconduire les priorités annuelles 2024-2025 pour la période 2025-2026 avec l'ajout de surveillance dans les rues Larochelle et du Moulin.

ADOPTÉE

**6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

100-2025

**6.1 - Nomination des membres et d'un substitut du comité de démolition dans le cadre de l'application du règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-733**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil municipal du règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-733;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité de démolition en vertu de ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, ce comité doit être composé de trois membres du conseil municipal et d'un substitut;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner le président de ce comité;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE le conseil municipal constitue le comité de démolition;

QUE Madame Guylaine Aubin, mairesse, ainsi que madame la conseillère Sylvie Leblond et monsieur le conseiller Jocelyn Lehouillier, sont et soient nommés à titre de membres du comité de démolition ayant droit de vote;

QUE Monsieur Luc Vaillancourt, conseiller, soit et est nommée à titre de membre substitut du comité de démolition;

QUE le conseil municipal désigne Madame Guylaine Aubin, mairesse, à titre de présidente lors des séances du comité de démolition;

QUE ces nominations soient d'une durée d'un (1) an, et donc effectives à compter du 7 avril 2025, le tout conformément au règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-733.

ADOPTÉE

**101-2025**

**6.2 - Avis de motion du projet de règlement 2025-759 modifiant le règlement de zonage 2022-720**

Je, Gaston Fortier, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Sainte-Claire sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 2025-759 concernant une modification au règlement de Zonage no.2022-720.

Ce règlement a pour objet de modifier la réglementation dans le but de permettre la mise en place de conteneur servant à la récupération des contenants en consignation.

Une dispense de lecture du règlement est demandée, car tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement et en ont pris connaissance.

Donné à Sainte-Claire ce 7 avril 2025

**102-2025**

**6.3 - Adoption du premier projet de règlement 2025-759 modifiant le règlement de zonage 2022-720**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la réglementation dans le but de permettre la mise en place de conteneur servant à la récupération des contenants en consignation.

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 7 avril 2025;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents , d'adopter le premier projet de règlement 2025-759 tel que rédigé et déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

#### **6.4 - Dépôt procès-verbal du CCU**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 1er avril 2025.

103-2025

#### **6.5 - Demande de PIIA rénovation du bâtiment complémentaire au 108 rue Principale**

CONSIDÉRANT que le bâtiment concerné est un immeuble patrimonial cité et qu'une mesure patrimoniale doit être respectée;

CONSIDÉRANT que le type de matériel n'est plus disponible sur le marché;

CONSIDÉRANT l'effort des propriétaires pour l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT que toutes les demandes situées dans les zones visées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2004-511 doivent préalablement être soumises au comité consultatif d'urbanisme afin que celui-ci émette ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est un organisme à caractère consultatif et non décisionnel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal rend sa décision après avoir reçu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 1er avril 2025) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la demande de PIIA, et ce, en conformité aux documents déposés à la municipalité dans le cadre de la demande de permis.

ADOPTÉE

#### **7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

##### **7.1 - Suivi des comités**

104-2025

##### **7.2 - Demande de Sainte-Claire en fête**

CONSIDÉRANT que le comité de Sainte-Claire en fête prépare ses festivités pour 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre les assurances nécessaires pour la durée du festival;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par le comité pour que les frais d'assurances soient payés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le coût des assurances est de 1199,00\$ taxes incluses.

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents;

D'assumer les frais d'assurances supplémentaires pour le festival 2025 au montant de 1199,00\$ taxes incluses, et de payer ces frais à même l'excédent non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

## **8 - DOSSIER(S) - AUTRES**

### **8.1 - Permis émis 2024-MRC Bellechasse**

### **8.2 - Procès-verbal de la MRC - Séance du 19 mars 2025**

### **8.3 - Bilan PGMR - MRC de Bellechasse**

### **8.4 - Dépôt du suivi budgétaire au 31 mars 2025**

La directrice générale dépose au conseil le rapport de suivi budgétaire du premier trimestre, soit, au 31 mars 2025.

### **8.5 - Motion de félicitations pour les Serres Laliberté**

Le conseil municipal de Sainte-Claire tient à souligner avec fierté et enthousiasme l'excellente performance des Serres Laliberté Paysagiste, qui ont remporté la 1re place dans la catégorie Qualité du service à la clientèle Qualimaître lors du congrès des Maîtres paysagistes 2025, tenu les 18, 19 et 20 février à l'hôtel Entourage sur-le-Lac, au Lac-Beauport.

Cette distinction bien méritée reflète le dévouement et le professionnalisme de toute l'équipe des Serres Laliberté Paysagiste, qui contribuent à offrir un service exceptionnel à leur clientèle et à rehausser le rayonnement de notre communauté.

C'est avec grand plaisir que nous leur adressons nos plus sincères félicitations pour cette belle reconnaissance et leur souhaitons un succès continu dans leurs projets futurs.

QU'une copie de cette motion soit transmise à l'entreprise en guise de reconnaissance officielle de la municipalité de Sainte-Claire.

### **8.6 - Motion de félicitations pour Monsieur Jonathan Fauchon**

CONSIDÉRANT l'excellence démontrée par Monsieur Jonathan Fauchon au cours de la saison régulière de la LHJMQ ;

CONSIDÉRANT sa capacité à relever avec brio le défi de s'imposer comme un joueur dominant de la ligue ;

CONSIDÉRANT sa performance remarquable avec une récolte impressionnante de 103 points en 64 matchs, affirmant ainsi son talent exceptionnel et sa constance sur la glace ;

En conséquence, il est résolu que nous adressons nos plus sincères félicitations à Monsieur Jonathan Fauchon pour son incroyable saison et son travail acharné, qui font de lui un modèle d'engagement et de détermination.

QUE cette motion soit consignée et transmise à Monsieur Fauchon en témoignage de notre reconnaissance et de notre admiration pour son parcours exceptionnel.

## **9 - APPROBATION DES COMPTES**

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 105-2025 | <p data-bbox="357 271 1468 306"><b>9.1 - Approbation des comptes à payer</b></p> <p data-bbox="357 352 1468 387">CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer;</p> <p data-bbox="357 424 1468 494">Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents.</p> <p data-bbox="357 532 1468 567">QUE la liste de comptes à payer en date du 7 avril 2025 soit acceptée et payée.</p> <p data-bbox="357 604 1468 639">ADOPTÉE</p> <p data-bbox="357 693 1468 728"><b>10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE</b></p> <p data-bbox="357 755 1468 790"><b>10.1 - Lettre de remerciement de Frigos Pleins</b></p> <p data-bbox="357 827 1468 900">Lecture de la lettre de remerciement de l’organisme Frigos Pleins pour le don afin de les soutenir la Cueillette de la solidarité et de la Guignolée des médias.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 106-2025 | <p data-bbox="357 954 1468 989"><b>11 - AFFAIRES NOUVELLES</b></p> <p data-bbox="357 1016 1468 1051"><b>11.1 - Invitation spéciale - Souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins</b></p> <p data-bbox="357 1088 1468 1158">CONSIDÉRANT l’invitation datée du 28 mars 2024 pour le souper-bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins qui aura lieu le jeudi 22 mai prochain à l'aréna de Lac-Etchemin;</p> <p data-bbox="357 1196 1468 1266">CONSIDÉRANT que les fonds recueillis permettront à l’unique média radiophonique de Bellechasse-Etchemins de poursuivre sa mission en améliorant sa programmation et ses services;</p> <p data-bbox="357 1303 1468 1440">Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser l’inscription de Mesdames Guylaine Aubin et Sylvie Leblond au souper-bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins qui aura lieu le jeudi 22 mai prochain à l'aréna de Lac-Etchemin à 75\$/personne.</p> <p data-bbox="357 1478 1468 1513">ADOPTÉE</p> <p data-bbox="357 1567 1468 1602"><b>11.2 - Invitation au Gala de Saint-Anselme 2025</b></p> <p data-bbox="357 1639 1468 1674">Aucun conseiller n'est disponible pour participer à l'événement cette année.</p> |
| 107-2025 | <p data-bbox="357 1795 1468 1830"><b>11.3 - Demande de commandite - Album de finissants du CFER de Bellechasse</b></p> <p data-bbox="357 1868 1468 1983">Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d’accorder au comité de graduation de l’École CFER de Bellechasse un montant de 100 \$, représentant une contribution financière à l’album des finissants.</p> <p data-bbox="357 2021 1468 2056">ADOPTÉE</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 108-2025 | <p data-bbox="357 2104 1468 2139"><b>11.4 - Demande de participation au souper-bénéfice pour les loisirs de Saint-Lazare</b></p> <p data-bbox="357 2177 1468 2263">Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité réserve 2 cartes, au coût de 60 \$ chacune, afin que Guylaine Aubin et Sylvie Leblond</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

représentent la Municipalité lors du souper-bénéfice pour les loisirs de Saint-Lazare qui se tiendra le samedi 26 avril 2025 au centre communautaire de Saint-Lazare.

ADOPTÉE

**109-2025                    11.5 - Demande de l'École Morissette**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité accepte de contribuer à l'achat des chocolats pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens questionnent et apportent quelques commentaires sur différents sujets:

- Questionnement sur la dette de la municipalité;
- Questionnement sur le dépôt à neige;
- Questionnement sur les travaux sur le pont;
- Questionnement sur la gestion de la neige;
- Questionnement sur la nouvelle signalisation;
- Questionnement sur le développement Poulin;
- Questionnement sur les honoraires professionnels;
- Questionnement sur la réfection de la route Sainte-Caroline.

**110-2025                    13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu à l’unanimité par les conseillers présents.

QUE la séance soit levée, à 21 h 21.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Guylaine Aubin  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Émilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Guylaine Aubin  
Mairesse

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Émilie Guillemette, greffière-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Claire dispose des crédits budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Émilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière